

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Arbeitsbedingungen
Akteure	Andere Gewerkschaft
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Bernhard, Laurent

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Bernhard, Laurent 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Arbeitsbedingungen, Andere Gewerkschaft, 1998 - 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitszeit	1
Kollektive Arbeitsbeziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitszeit

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.08.1998
MARIANNE BENTELI

Für Gewerkschafter aus der **Romandie** sowie die Funktionäre der Gewerkschaft Druck und Papier ging der Arbeitnehmerschutz immer noch zu wenig weit, da das revidierte Gesetz den Arbeitstag unzulässig verlängere, eine starke Zunahme der Nacharbeit bringe und zu viele Überstunden erlaube. Gegen den Willen von SP und SGB, die meinten, mit diesem zweiten Revisionspaket sei das Machbare erreicht, ergriffen sie das **Referendum**. Wider Erwarten kam dieses mit 54 297 Unterschriften zustande. Besonders starke Unterstützung fand es in den Kantonen Waadt und Genf (mit allein über 28 000 Unterschriften) sowie in den übrigen welschen Kantonen und dem Tessin, also in jenen Landesteilen, welche bereits die erste Revisionsvorlage besonders deutlich abgelehnt hatten.¹

Kollektive Arbeitsbeziehungen

ANDERES
DATUM: 25.10.2011
LAURENT BERNHARD

Le groupe pharmaceutique **Novartis** a annoncé le 25 octobre un vaste programme de réduction des coûts. La Suisse a été particulièrement touchée par cette restructuration. La multinationale a fait savoir qu'elle comptait réduire ses effectifs à Bâle de 760 postes à plein-temps. Ces emplois étaient appelés à être transférés vers d'autres sites du groupe. De plus, la direction de Novartis prévoyait la **fermeture du site de Prangins (VD)** près de Nyon, entraînant ainsi la suppression de 320 emplois à plein-temps. Le transfert des activités à Wehr, en Allemagne, devait permettre au groupe de diminuer de moitié les coûts de production. Le 29 octobre, mille participants dont une délégation de Prangins ont manifesté à Bâle contre ces suppressions d'emplois. Une résistance opiniâtre a également eu lieu dans le canton de Vaud. L'ensemble des parlementaires cantonaux se sont mobilisés afin d'exiger le maintien du site. Ce soutien a constitué un atout pour Philippe Leuba, le Conseiller d'Etat et chef par intérim du Département de l'économie, lors des discussions qui se sont tenues entre la direction générale de Novartis et le gouvernement vaudois, avec l'appui du Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Fâchés par le silence de Joe Jimenez, le CEO de Novartis, et par les propos exprimés par Armin Züst, le directeur de Novartis Suisse, qui laissait entendre que la fermeture du site était irrévocable, les employés de Prangins ont fait grève le 16 novembre. Le même jour, la direction de Novartis a fait part de son intention de rentrer en matière sur les propositions portant sur la viabilité du site de production, ouvrant ainsi la porte à son sauvetage. Le groupe pharmaceutique espérait notamment obtenir de meilleures conditions-cadres de la part des autorités politiques. Suite à cette annonce, les employés ont décidé à l'unanimité de suspendre leur mouvement de grève. En décembre, les représentants syndicaux ont rendu public des mesures visant à augmenter la productivité et le rendement de l'usine afin d'économiser les 50 millions de dollars annuels demandés par Novartis.²

ANDERES
DATUM: 10.03.2012
LAURENT BERNHARD

Après une année de dures négociations, une nouvelle **convention nationale du secteur principal de la construction** a été conclue en mars de l'année sous revue. La « CN 12 » a ensuite été avalisée par les partenaires sociaux, à savoir la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) pour le patronat et Syna et Unia pour les syndicats. Le texte est entré en vigueur le 1er avril et sera valable jusqu'au 31 décembre 2015. Chaque partie prenante a néanmoins la possibilité de résilier la convention au 31 mars 2013 en respectant un préavis de deux mois. Au niveau des rémunérations, il a été convenu d'une hausse de 1% en 2012, composée d'une partie générale et individuelle de 0,5% chacune. Pour ce qui est des salaires minimaux, l'augmentation a été fixée à 1% en bloc. En 2013, tous les salaires seront majorés de 0,5%, indépendamment du taux d'inflation. Les syndicats ont obtenu, pour les travailleurs de plus de 55 ans, le versement de l'intégralité du salaire net en cas de maladie et une forme de protection contre les licenciements. En contrepartie, les salaires initiaux des travailleurs qui viennent de terminer leur apprentissage ont été réduits. En outre, certains métiers (extraction de sable et de gravier, transports) ont été exclus du champ d'application de la convention collective.³

ANDERES
DATUM: 18.09.2012
LAURENT BERNHARD

Un conflit social a éclaté en automne à l'hôpital neuchâtelois de **La Providence**. Une grande partie du personnel a fait grève le 18 septembre en raison du refus de la direction de l'hôpital de renouveler la convention collective du travail, la « CCT 21 ». La direction de l'hôpital a fait savoir que ce choix avait été occasionné par la décision du Conseil d'Etat neuchâtelois d'enlever à l'établissement, sur le point d'être repris par le groupe de cliniques privées Genolier, la reconnaissance d'utilité publique. Selon l'hôpital, le manque à gagner s'est élevé à 3,7 millions de francs par an, dont 1,7 million directement liés à l'application de la « CCT 21 ». Face à cet imbroglio financier, une trentaine d'employés, soutenus par les syndicats Syna et SSP, ont décidé de reconduire le mouvement de grève pour une durée d'au moins deux mois.⁴

ANDERES
DATUM: 23.08.2013
LAURENT BERNHARD

Sous l'impulsion du syndicat SIT, une quinzaine d'employés de l'association **Partage**, qui occupe des chômeurs en fin de droit dans le cadre des emplois de solidarités (EdS) du canton de Genève, s'est mise en grève le 23 août. C'est la mauvaise ambiance de travail qui semble avoir déclenché ce conflit social. Mis à part les « salaires de misère », les grévistes ont évoqué un manque de respect de la part de la direction. L'arrêt de travail a surtout été suivi dans le secteur du ramassage des ordures et du compost. Le mouvement de grève a conduit à la dénonciation des contrats de prestations de service par les six communes genevoises clientes. Etant donné que ces dernières ont coupé leurs subventions, Partage a procédé le 28 octobre au licenciement collectif des dix-sept personnes en charge de ces prestations pour des motifs économiques. Malgré cela, le bras de fer n'a pas pris fin dans l'immédiat. En effet, la grève ne s'est éteinte qu'à son 105ème jour.⁵

1) BBl, 1998, S. 4131 f.; TA, 17.3.98; WoZ, 2.4.98; TA, 28.4.98 (Entscheid SGB); NZZ, 7.7.98; Presse vom 10.7.98; Bund, 11.8.98.

Siehe SPJ 1996, S. 229 ff.

2) QJ, 26.10.11; BaZ, 31.10.11; TdG, 1.11.11; 24h, 2.11. et 12.11.11; LM, 15.11.11; 24h, 16.11.11; 24h et LT, 17.11.11; 24h, 10.12. et 17.12.11.

3) NZZ, 10.3.12, LT et NZZ, 29.3.12, Lib. 31.3.12

4) Exp, 19.9.12 et 27.11.12; LM 21.12.12.

5) TdG, 27.8., 21.9. et 15.10.13.